

Les principales possibilités d'orientation

Vie active

- Assistant de responsable de secteur
- Accompagnant de personnes en situation de handicap, de dépendance
- Maîtresse de maison, gouvernante
- Responsable de petites unités en domicile collectif
- Accueillant familial

Diplômes du Ministère de l'éducation nationale

Sélection sur dossier à l'entrée en formation :
pour les meilleurs élèves ayant obtenus une mention B ou TB au Bac Pro ASSP

- BTS ESF : Brevet de Technicien Supérieur « Economie Sociale et Familiale »
- BTS SP3S : Brevet de Technicien Supérieur « Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social »



Après le Bac Pro ASSP option à domicile



Diplômes des autres ministères

- DEI : Diplôme d'état d'Infirmier
- DEE : Diplôme d'état d'éducateur
- DEAP : Diplôme d'état d'Auxiliaire de Puériculture
- DEAS : Diplôme d'état d'Aide-Soignant
- DEAMP : Diplôme d'état d'aide Médico-Psychologique
- DEME : Diplôme d'état de Moniteur Educateur

Lycée Edouard Vaillant
41 bis rue Charles Hurvoy
18108 VIERZON

Tél : 02 48 71 17 24 - Fax : 02 48 71 96 11
Ce.0180035r@ac-orleans-tours.fr



**ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES
A LA PERSONNE - OPTION A DOMICILE**

Vers un métier solidaire...



**Réforme
en cours**

**UNE FORMATION
UN MÉTIER**



Généralités sur le Bac Pro ASSP option domicile

Le baccalauréat professionnel « **Accompagnement, soins et services à la personne** » **option domicile**, est un diplôme de niveau IV qui se prépare en 3 années par la voie scolaire (entrée en classe de seconde professionnelle après une classe de troisième de collège)

Au lycée, en classe de première professionnelle, les élèves passent des épreuves permettant d'obtenir **une certification intermédiaire** de niveau V : **le BEP ASSP**

Les qualités requises

- Etre motivé pour travailler auprès de personnes de tout âge, quelque soit leur état de santé
- Faire preuve de maturité, d'intérêt pour les autres, de patience et de contrôle de soi
- Se montrer disponible, à l'écoute
- Avoir le sens des responsabilités
- Etre sérieux, rigoureux, autonome
- Etre ponctuel, assidu, avoir une présentation soignée
- Etre en bonne santé, avoir une bonne résistance physique
- Savoir respecter les règles déontologiques, en particulier le secret et la discrétion professionnels

Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)

La réglementation générale des baccalauréats professionnels prévoit **18 à 22 semaines** de PFMP

- **4 à 6 semaines** sont effectuées en classe de **seconde**. Elles se déroulent en structures d'accueil collectif de la petite enfance ou dans les écoles maternelles ;

- **14 à 16 semaines** sont réparties en **première** et **terminale**. Sur les 16 semaines, **10 semaines au moins**, doivent se dérouler dans le secteur de **l'aide et/ou du maintien à domicile**.

Matières enseignées

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Enseignements généraux
Les enseignements professionnels sont répartis en 3 pôles associant les techniques professionnelles et les savoirs associés correspondant : Pôle 1 : Ergonomie-Soins/Biologie et microbiologie appliquées Pôle 2 : Animation/Sciences médico-sociales Pôle 3 : Services à l'usager/Nutrition-alimentation -L'économie-gestion -La Prévention-santé-environnement (PSE)	-Français -Histoire-géographie, éducation civique -Mathématiques, sciences physiques et chimiques -Langue vivante étrangère (anglais) -Arts appliqués et culture artistique -EPS (Education physique et sportive)

Les lieux d'accueil des stagiaires

- Les structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées
- Les structures d'accueil collectif de la petite enfance, les écoles maternelles, les crèches familiales...
- Le domicile privé des personnes
- Les structures ou associations d'aide à domicile
- Les services de soins infirmiers à domicile

B
A
C
C
A
S
S
D
A